

# Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



## Réflexions au sujet du projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance

### 1 - Assemblée Nationale :

La commission spéciale de l'Assemblée nationale a achevé dans la nuit de mercredi à jeudi l'examen du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » a retiré du projet de loi, déposé par Gérald Darmanin ministre de l'action et des comptes publics, l'article concernant l'évolution du Contrôle des Structures. Nous avons donc perdu la 1<sup>ère</sup> manche.

**La Présidente de la FNSEA Christine Lambert a déclaré mardi, au sujet de l'évolution du Contrôle des Structures : « Ce serait catastrophique pour l'installation des jeunes agriculteurs » et déclencherait une « flambée » des prix du foncier. (Il convient de lui rappeler, que les prix anormalement bas du Foncier en France, attirent les investisseurs chinois, que fustige la FNSEA.)**

### 2 - Sénat :

La Commission des Lois du Sénat, présidée par Philippe Bas (Conseiller d'Etat) examinera le texte de l'Assemblée Nationale, à partir du 24 01 2018. Le Rapporteur de la Commission devrait être nommé demain. La plupart d'entre vous sont d'accord pour développer une politique active de lobbying.

### 3- Les éléments à rappeler :

#### 3-1 Le Rapport de la Cour des Comptes (juin 2017) indiquant que :

- Le ministère de l'Agriculture est responsable de 30 % des dépassements du budget de 2017, pointe la Cour des comptes dans son rapport annuel
- Bruno Le Maire, qui mène la «chasse au gaspillage» dans les différents ministères, est sans doute conscient de la mauvaise gestion de ce Ministère, qu'il connaît bien pour l'avoir dirigé de juin 2009 à aout 2012.

#### 3-2 La Position d'une réforme du statut du Fermage souhaité par les acteurs principaux concernés (en plus de la FNPPR):

3-2-1 Les propriétaires de la FNSEA , dont les positions résumées dans la Pièce Jointe N°3 interpellent :  
« L'occasion pour la SNPR de s'interroger sur « quelle propriété foncière pour l'agriculture de demain ». « Nous avons identifié trois leviers d'action, explique Josiane Béliard. D'abord, la politique foncière, qui se libéralise un peu partout en Europe, comme nous avons pu le constater en allant en Italie, en Espagne ou au Royaume-Uni ; la vente, avec une fiscalité forte mais des prix encadrés qui participent de la compétitivité de l'agriculture française ; l'héritage, ses règles juridiques nationales et sa forte taxation (ISF, droits de succession). »

.../...



3-2-2 le SNFM (Syndicat National des Fermiers et Métayers rattaché à la FNSEA).

Dès 2016, il écrivait : « **Rassurer le propriétaire pour qu'il mette ses terres à bail** » « Les fermiers de la FNSEA proposent des adaptations du statut du fermage de nature à inciter les propriétaires à continuer de louer leur foncier. » En 2018, il continue dans la même voie : « Pour redonner envie aux propriétaires de louer, la section des fermiers et métayers de la FNSEA réclament un nouveau statut du fermage. »  
« Plus de sécurité pour le fermier et davantage de liberté pour le bailleur »

3-2-3 Les notaires ruraux, praticiens du droit rural

A l'occasion de la 100<sup>ème</sup> Assemblée des Maires de France en novembre 2017, les notaires ruraux se lâchent dans un livre blanc pour un meilleur encadrement du foncier agricole, écrivant notamment : « Un statut du fermage « inefficace » et un contrôle des structures « qui se durcit ou s'assouplit au gré des législations » : « Un statut du fermage dépassé... » Et un calcul du prix du fermage à revoir »

**Ils suggèrent par ailleurs de modifier les bases de calcul du prix du fermage, en fonction de la nature des biens exploités et de la valeur du bien mis à disposition, au sein des bassins d'exploitation et de production. Ce prix du fermage pourrait être révisé tous les trois ans.**

#### **4 - Conclusion : Le Sénat doit réinsérer dans la Loi, l'article concernant l'évolution du Contrôle des Structures, supprimé par l'Assemblée Nationale, pour les raisons suivantes :**

4-1 Les dépenses du Ministère de l'Agriculture responsable de 30 % des dépassements du budget de 2017 doivent être encadrées. Il faut diminuer ses effectifs pléthoriques parisiens et provinciaux, dont l'efficacité est contestée tant par les propriétaires que les exploitants (par exemple les retards de paiement des aides PAC par l'ASP, depuis 3 ans, inefficacité des Chambres d'Agriculture etc.

Au titre des économies à faire, le nombre de fonctionnaires affectés au Contrôle des Structures, doit être réduit, comme le prévoyait « le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance : « Droit à l'Erreur etc » Les économies réalisées devraient servir à alléger les charges des propriétaires et des exploitants.

4-2- La réinsertion dans le Projet de Loi, de l'article concernant l'évolution du Contrôle des Structures, pourrait être considérée comme une première étape de la réforme du statut du fermage, demandée par tous les acteurs concernés

Selon moi, l'occasion d'un lobbying concret (à mettre en œuvre dans les plus brefs délais) se présente, d'abord au niveau de la FNPPR ensuite à chacun d'entre nous, en adressant très rapidement une note à l'un des 2 Sénateurs précités appartenant à la Commission des Lois (présidée par Philippe Bas) devant examiner et amender le texte issu de l'Assemblée Nationale, à nos Députés devant recevoir plus tard le texte amendé par le Sénat, et bien sur aux 2 Ministres concernés, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances (également ancien Ministre de l'Agriculture) et son ministre délégué Gérald Darmanin Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

(en plus de la FNPPR):

Henry Gilbert